

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00032  
Numéro SIREN : 709 200 323  
Nom ou dénomination : GROUPE ARC

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 5763



Bilan actif

5763

GROUPE ARC

DÉPÔT DU

02 JUL. 2018

Grant Thornton  
Commissaire aux Comptes

N° SIRET: 70920032300117

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	77 460	71 962	5 498	11 795
		Fonds commercial (1)	225 000		225 000	225 000
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	302 460	71 962	230 498	236 795
		Terrains	150 000		150 000	150 000
		Constructions	2 768 645	1 353 688	1 414 957	1 410 842
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles	546 974	456 666	90 308	87 739	
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	3 465 619	1 810 354	1 655 265	1 648 582	
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	71 050		71 050	71 050	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	4 573		4 573	4 573	
	Prêts	89 380		89 380	99 474	
	Autres immobilisations financières	13 732		13 732	13 732	
	TOTAL	178 736		178 736	188 830	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>3 946 816</b>	<b>1 882 316</b>	<b>2 064 499</b>	<b>2 074 208</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens	15 281 295	31 000	15 250 295	16 350 396
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	6 141	6 141		
	Marchandises					
	TOTAL	15 287 436	37 141	15 250 295	16 350 396	
	Avances et acomptes versés sur commandes	67 938		67 938	493 209	
Créances	Clients et comptes rattachés	2 857 841		2 857 841	2 496 819	
	Autres créances	3 835 665		3 835 665	2 168 814	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	6 693 506		6 693 506	4 665 634		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instrument de trésorerie	3 068 897		3 068 897	1 584 758	
Disponibilités						
TOTAL	3 068 897		3 068 897	1 584 758		
Charges constatées d'avance		172 243		172 243	210 848	
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>25 290 022</b>	<b>37 141</b>	<b>25 252 881</b>	<b>23 308 316</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>29 236 839</b>	<b>1 919 457</b>	<b>27 317 381</b>	<b>25 376 055</b>	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			225 000	225 000	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			19 079	22 620	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

<b>Passif</b>		Au 31/12/2017	Exercice précédent	
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 500 000 )	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 233	18 233	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	50 000	50 000	
	Réserve statutaires			
	Réserve réglementées			
	Autres réserves	826 983	826 983	
	Report à nouveau	4 781 071	4 775 549	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	29 933	5 522		
Situation nette avant répartition	6 206 222	6 176 288		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	120 786	102 203		
	<b>Total</b>	<b>6 327 003</b>	<b>6 278 492</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	8 000	41 498	
	Provisions pour charges	107 795	113 289	
		<b>Total</b>	<b>115 795</b>	<b>154 787</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 601 308	3 701 947	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 479 231	11 612 389	
		<b>Total</b>	<b>12 080 540</b>	<b>15 314 336</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	7 162	7 121	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 174 591	809 756	
	Dettes fiscales et sociales	2 142 924	1 539 896	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 755	5 650	
Autres dettes	69 749	47 082		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>3 406 021</b>	<b>2 402 386</b>	
Produits constatés d'avance	5 380 852	1 221 929		
Total des dettes et des produits constatés d'avance	20 874 577	18 945 775		
Écarts de conversion passif				
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>27 317 381</b>	<b>25 370 055</b>	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	359 511	3 588 047	
	à moins d'un an	20 507 903	15 350 606	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				

## GROUPE ARC

Périodes	01/01/2016	31/12/2016	Durées	12 mois
	01/01/2017	31/12/2017		12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	11 532 183		11 532 183	1 781 915
	- Services	9 904 276		9 904 276	9 715 553
	Chiffre d'affaires net	<b>21 436 459</b>		<b>21 436 459</b>	<b>11 497 469</b>
	Production stockée			-1 069 101	3 316 575
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			274 226	434 380
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 369	10 600
	Autres produits				
<b>Total</b>				<b>20 642 953</b>	<b>15 259 025</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			15 322 455	10 344 868
	Impôts, taxes et versements assimilés			523 392	369 256
	Salaires et traitements			3 485 181	3 224 491
	Charges sociales			1 883 438	1 727 612
	Dotations   amortissements	• sur immobilisations		159 649	158 084
	provisions	• sur actif circulant			
pour risques et charges			31 000	11 821	
Autres charges			377	963	
<b>Total</b>				<b>21 405 494</b>	<b>15 837 099</b>
Résultat d'exploitation A				-762 541	-578 073
Oper. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1 064 349	611 960
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			2 732	4 543
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			503	2 665
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>				<b>1 067 584</b>	<b>619 168</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			261 200	66 541
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total</b>				<b>261 200</b>	<b>66 541</b>
Résultat financier D				806 383	552 626
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (E) = (A) + (B) - (C) + (D)</b>				<b>1 062</b>	<b>-541</b>

## GROUPE ARC

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois  
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 048	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	47 075	124 340
	Reprises sur provisions et transferts de charge	33 498	
	Total	86 621	124 340
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 173	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 676	9 988
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18 582	52 080
	Total	54 432	62 068
Résultat exceptionnel		F 32 189	62 271
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 46 098	31 302
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>20 983</b>	<b>5 522</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		2 345
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	1 374	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	131 083	121 034
(4) Dont	produits concernant les entités liées	1 064 349	611 960
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	3 592	2 825



Grant Thornton  
Commissaire aux Comptes

# SAS Groupe Arc

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

## Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	11
1.1	Evènements principaux	11
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	11
2	Informations relatives au bilan	12
2.1	Actif	12
2.1.1	Tableau des immobilisations	12
2.1.2	Tableau des amortissements	12
2.1.3	Immobilisations corporelles	12
2.1.4	Modalités d'amortissement	12
2.1.5	Immobilisations financières	13
2.1.6	Evaluation des stocks	13
2.1.7	Produits à recevoir	14
2.1.8	Créances	14
2.1.9	Charges constatées d'avance	14
2.2	Passif	15
2.2.1	Capitaux propres	15
2.2.2	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	16
2.2.3	Provisions pour risques et charges	16
2.2.4	Dettes financières et autres dettes	17
2.2.5	Charges à payer	17
2.2.6	Crédit-bail	18
2.2.7	Produits constatés d'avance	18
3	Informations relatives au compte de résultat	19
3.1	Chiffre d'affaires	19
3.2	Autres éléments du résultat d'exploitation	19
3.3	Résultat exceptionnel	19
4	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	20
5	Impôt sur les bénéfices	21
6	Autres informations	22
6.1	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	22
6.2	Effectif moyen	22
6.3	Cautions et garanties reçues	22

## **1 Faits caractéristiques de l'exercice**

### **1.1 Evènements principaux**

Aucun événement et fait significatif ne mérite une information particulière dans l'annexe.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Cf. tableau 2054.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Cf. tableau 2055.

#### 2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.1.4 Modalités d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions - Locatif	Linéaire	40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	40 ans
Installations générales	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

## 2.1.5 Immobilisations financières

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau en avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en %)	Quote part résultat	Bilan		Résultat dernier exercice	Compte de résultat		
					Autres créances	Emprunts et dettes financières divers		Charges	Produits	
					Comptes d'associés à l'actif	Comptes d'associés au passif			QP de perte compte 664	QP de bénéfice compte 761
SCI Arc Investissement	260 000	0	10%	4 061		2 827	40 606	0	4 061	
SCI Actipole A	130 000	0	5%	1 902	3 911		38 036	0	1 902	
SCI Actipole B	65 000	0	5%	-818	4 815		-16 367	818	0	
SCI Actipole C	130 000	0	5%	3 468	10 156		69 363	0	3 468	
SCI Actipole D	130 000	0	5%	-86		5 889	-1 726	86	0	
SCI Actipole E	130 000	0	5%	2 329	4 483		46 580	0	2 329	
SCI Actipole F	130 000	0	5%	2 907	1 351		58 142	0	2 907	
SCI Arc développement	100 000	0	1%	-13		959	-1 300	13	0	
SCCVAP Ouest	20 000	0	1%	6 247	28 089		624 654	0	6 247	
SNC Arc Aménagement	10 000	0	80%	1 043 436	3 414 898		1 304 295	0	1 043 436	
Arc Promotion Tardieu	10 000	0	1%	-2 675		2 825	-267 537	2 675	0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 115 000</b>	<b>0</b>		<b>1 060 756</b>	<b>3 467 703</b>	<b>9 675</b>	<b>1 894 746</b>	<b>3 593</b>	<b>1 064 349</b>	<b>0</b>

## 2.1.6 Evaluation des stocks

- Les stocks sont évalués en application du plan comptable professionnel des promoteurs constructeurs vendeurs et des dispositions du plan comptable général ;
- Les frais financiers sont inclus dans la valorisation des stocks ;
- Les frais de commercialisation sont rattachés au coût de revient stocké des immeubles, seuls les frais directs et frais de publicité en sont exclus ;
- Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lot par lot quand le coût de revient du lot est supérieur au prix de vente estimé. Au 31 décembre 2017, la provision pour dépréciation s'élève à 6 141 euros.

## 2.1.7 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	34 422
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	
Divers	
<b>TOTAL</b>	

## 2.1.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.8.1 Classement par échéance

Cf. tableau 2057.

## 2.1.9 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 172 243 euros au 31 décembre 2017.



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Capitaux propres

#### 2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000			500 000
Primes, réserves et écarts	895 217			895 217
Report à nouveau	4 775 549	5 522		4 781 071
Résultat	5 522	29 933	- 5 522	29 933
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	102 203	18 583		120 786
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>4 775 549</b>	<b>54 068</b>	<b>- 5 522</b>	<b>4 781 071</b>

#### 2.2.1.2 Capital

Le capital social s'élève à 500 000 euros.

Il est composé de 200 actions de 2 500 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

## 2.2.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

SAS ARC Atlante

1 rue Geneviève de Gaulle Anthoiz

35200 RENNES CEDEX

Siren : 352 111 009

## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Médailles du Travail	113 289		5 493	107 795
Autres Provisions pour risques et charges	41 498		33 498	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>154 787</b>		<b>38 991</b>	<b>115 796</b>

- Les provisions pour litiges, constituées pour prévenir les risques relatifs aux contentieux en cours sur opérations et les anciennes sociétés civiles de construction dans lesquelles la SAS Groupe Arc était gérante, s'élèvent à 8 000 euros et concernent les frais de procédures régulièrement engagés.
- En 2017, la provision pour risques constituée en 2016 à hauteur de 33 498 euros pour faire face au risque de non remboursement d'un chèque détourné a été reprise, une perte a été constatée sur l'exercice.
- Une provision pour charges a été constituée à hauteur de 107 795 euros afin de prendre en compte l'engagement de l'entreprise concernant le versement de primes au titre de la médaille du travail. Elle était de 113 289 euros au 31 décembre 2016.

## 2.2.4 Dettes financières et autres dettes

### 2.2.4.1 Classement par échéance

Cf. tableau 2057.

## 2.2.5 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	264 745
Charges sociales provisionnées	141 480
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	13 261
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	325 067
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	
Personnel	162 454
Charges sociales	87 930
Autres charges fiscales	109 385
Divers	8 396
<b>TOTAL</b>	

## 2.2.6 Crédit-bail

	Véhicules	Cumuls
Redevances payées Sur l'exercice	164 374	164 374
Redevances à payer		
À 1 an au plus	192 552	192 552
1 an à 5 ans	255 312	255 312
Valeurs résiduelles	50 382	50382

## 2.2.7 Produits constatés d'avance

Il s'agit du prix de vente des lots des programmes de promotion immobilière vendus et non livrés au 31 décembre 2017 pour un montant de 5 380 853 euros.

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue			
- Biens	11 532 183		11 532 183
- Services	9 904 276		9 904 276
Chiffre d'affaires net	21 436 459		21 436 459

Le chiffre d'affaires des opérations de promotions immobilières considérées comme des opérations à leur terme est constaté suivant la méthode de l'achèvement.

#### 3.2 Autres éléments du résultat d'exploitation

Le poste transfert de charges comprend notamment un montant de 147 232 euros correspondant à des refacturations de taxes foncières.

#### 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 32 189 euros et comprend des produits de cessions d'éléments d'actifs pour 47 075 euros et des dotations aux amortissements dérogatoires pour 18 582 euros.

## 4 **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 32 297 euros.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances (pour le montant qui n'a pu être imputé sur le solde d'IS à payer) à se faire rembourser par l'Etat.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement et de formation.

## 5 Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts		43 842	32 189	76 031
-	Au taux de 28%	21 000		21 000
-	Au taux de 33.33%	14 368	10 730	25 098
-	Sur PVL			
<b>Résultat après impôts</b>		<b>8 474</b>	<b>21 459</b>	<b>30 933</b>

Depuis le 23/03/2017, la SAS Groupe Arc est membre du groupe d'intégration fiscale formé avec la SAS Arc Atlante, société tête de groupe.

## 6 Autres informations

### 6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		295 655	295 655
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Pour le calcul de la provision, il est retenu comme hypothèse un départ des salariés allant de 165 à 172 trimestres en fonction de leur date de naissance et un taux de charges sociales incluses de 50 %.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de: 1.48%

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations s'élève à 3%.

Cet engagement a été partiellement constaté lors de l'externalisation des fonds réalisée auprès de la société d'assurance CARDIF. La valeur actualisée de ce versement s'élève à 271 116 euros au 31 décembre 2017.

### 6.2 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2017 est de 45 salariés.

### 6.3 Cautions et garanties reçues

- Caution reçue en garantie de l'emprunt bancaire à hauteur de 1 000 000 euros en principal + intérêts (montant de l'engagement au 31/12/2017 : 463 047 euros en capital).
- Caution reçue en garantie de l'emprunt bancaire à hauteur de 3 125 000 euros en principal + intérêts (montant de l'engagement au 31/12/2017 : 3 125 000 euros en capital).
- Caution et garanties financières d'achèvement reçues dans le cadre de l'engagement global consenti par Arc Atlante au profit de ses filiales et participations.
- Le montant des GFA délivrées au bénéfice des opérations de Groupe Arc en cours au 31/12/2017 s'élève à 809 000 euros.



**Grant Thornton**  
**Commissaire aux Comptes**

**SAS Groupe Arc**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Caution reçue en garantie d'une promesse d'affectation hypothécaire à hauteur de 176 000 euros
- Caution reçue en garantie de la carte de transaction à hauteur de 110 000 euros.

Désignation de l'entreprise		SAS Groupe Arc		31122017		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	301336	KE		KF 3003	
CORPORELLES	Terrains		KG	150000	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	1854656	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	M2		KP	826275	KQ	KR 108742
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
		Matériel de transport *			KY	115330	KZ	LA 8870
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	409511	LC	ID 41096
		Emballages récupérables et divers			LE		LF	IG
	Immobilisations corporelles en cours			IH		II		IJ
	Avances et acomptes			IK		IL		LM
	TOTAL III			LN	3355774	LO		LP 158708
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	71050	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP	4573	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	113206	IU		IV 2732	
TOTAL IV			IQ	188830	IR		IS 2732	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3845941	ØH		ØJ 164444	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Reévaluation égale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		ØØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	1879	LW 302460	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	150000	LY 150000	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	1854656	MB 1854656	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	21028	MH	MI 913989
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP	9871	MQ	MR 114329
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	17963	MT	MU 432644
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA
	Avances et acomptes			NC		ND		NE
	TOTAL III			IY	48863	NH	3465619	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
	Autres participations		IO		ØX	71050	ØZ 71050	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	4573	2D 4573	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	12826	2F 103112	
TOTAL IV			I3	12826	NJ	178736	2H 178736	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	63569	ØK	3946816	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Groupe Arc 31122017 Néant

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	64540	PF	9300	PG	1879	PH	71962
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	735583	PX	42642	PO		PQ	778225
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	534505	PW	61985	PX	21028	PY	575462
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	91546	QI	18557	QJ	8635	QK	101467
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	345556	QM	27163	QN	17522	QO	355198
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1707192	QV	150348	QW	47186	QX	1810354
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1771733	ØP	159649	ØQ	49065	ØR	1882316

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRIS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	18582	R1	R2	R3	R4	R5	R6	18582
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	W10	
TOTAL III	X2	18582	X3	X4	X5	X6	X7	X8	18582	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	18582	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	18582	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	18582	NS	NT	NU	NZ		18582		

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

DGFIP N° 2057

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	89380	UR	5347	US	84032				
	Autres immobilisations financières	UT	13732	UV	13732	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2857841		2857841						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	184303		184303					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	3483325		3483325						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	168036		168036						
	Charges constatées d'avance	VS	172243		172243						
	TOTALUX		VT	6968862	VU	6884830	VV	84032			
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	10094								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3601308		3241797		359511				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	50732		50732						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1174591		1174591						
Personnel et comptes rattachés		8C	427199		427199						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	633974		633974						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	972365		972365						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	109384		109384						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	18755		18755						
Groupe et associés (2)		VI	8428499		8428499						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	69749		69749						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L	5380852		5380852						
TOTALUX		VY	20867415	VZ	20507903		359511				
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	100379								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# **GROUPE ARC**

**Société par Actions Simplifiée**

**au capital de 500.000 euros**

Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthoiz - RENNES (Ille et Vilaine)

709.200.323 R.C.S. RENNES

**EXERCICE 2017**

(Clos le 31.12.2017)

## **RAPPORT DE GESTION DU 22 MAI 2018 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE**

### **GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2018**

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire aux fins de vous soumettre les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 et de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

#### **Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, le présent rapport doit exposer :**

- la situation de la Société durant l'exercice écoulé.
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice, et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

#### **I - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

Dans un contexte économique 2017 toujours favorable, le marché immobilier du logement neuf suit la même tendance.

Le Groupe Arc a comptabilisé 514 lots en réservation pour un chiffre d'affaires réservé TTC de 115,3 M€ contre 658 lots et 128,6 M€ au 31/12/2017.

Cette légère baisse est due à une offre moins abondante en 2017, en particulier en Pays-de-Loire où une reconstitution des opérations est en cours.



Les signatures d'actes se sont élevées à **620 dossiers**, contre 632 un an plus tôt.

Les réservations ont été réparties en nombre de lots de la manière suivante :

- 46 % en Bretagne soit 237 lots pour un CA réservé TTC (en TVA 20) de 37,5 M€ (32% du CA).
- 10 % en Pays de Loire soit 54 lots pour un CA de 10,6 K€ (9% du CA).
- 44 % en Ile de France soit 223 lots pour un CA de 67,2 M€ (58 % du CA).

Les principaux postes du compte de résultat de la SAS GROUPE ARC au cours de l'exercice s'analysent de la façon suivante : (arrondis en K€).

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><u>Produits d'exploitation dont :</u></b>	<b><u>20.642</u></b>	<b><u>15.258</u></b>
- Production vendue + production stockée	: 10.463	5.098
- Honoraires de gestion	: 7.702	7.427
- Honoraires de commercialisation	: 1.200	1.347
- Loyers	: 397	321
- Convention Assistance ARC ATLANTE	: 309	333
- Refacturation et produits divers	: 297	298
- Reprise amortissements et transferts de charges	: 274	434
<b><u>Charges d'exploitation dont :</u></b>	<b><u>21.405</u></b>	<b><u>15.836</u></b>
- Achats stockés	: 10.076	5.329
- Autres achats et charges externes	: 5.246	5.016
- Impôts et taxes	: 523	369
- Salaires et charges sociales	: 5.368	4.952
- Dotations aux amortissements	: 160	158
- Dotations aux provisions et autres charges	: 31	13
<b><u>Résultat d'exploitation :</u></b>	<b><u>- 763</u></b>	<b><u>- 578</u></b>
- Produits financiers	: 1068	619
- Charges financières	: - 261	- 66
<b><u>Résultat courant avant impôt</u></b>	<b><u>44</u></b>	<b><u>-25</u></b>
<b><u>Résultat exceptionnels</u></b>	<b><u>32</u></b>	<b><u>62</u></b>
IS	: - 46	- 31
<b><u>Résultat net</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>5</u></b>

## **II - PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **❶ - pour la SAS GROUPE ARC**

Pour la SAS GROUPE ARC, le résultat 2018 devrait être assez comparable à celui de 2017.

## **②- pour les sociétés du GROUPE**

Le début d'année 2018 est commercialement très dynamique en région parisienne et tous les programmes le ressentent. Paris 1ères loges (31 logements) à Ivry sur Seine et Castel Valois (40 logements) à La Garenne-Colombes rencontrent un vrai succès, ce qui est de bon augure pour les autres opérations à lancer en 2018 à Rocquencourt (Forest Lodge – 27 logements), à Mareil Marly (Green-Village – 56 logts) ou encore à Gagny (Eole Plaza – 45 logements) entre autres.

Le Groupe a obtenu début 2018 un permis de construire pour l'opération Skyhome sur l'île de Nantes pour 195 logements et 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux vendus en VEFA. Cette opération d'envergure, dessinée par l'architecte belge XDGA, s'intégrera dans la skyline nantaise le long de la Loire et marque le retour du GROUPE ARC sur le marché de l'immobilier de bureaux. Outre les ventes déjà signées (Social, PLS démembré, bureaux), la commercialisation en accession libre devrait s'ouvrir à l'automne 2018.

La région Bretagne n'est pas en reste avec de nombreuses opérations d'aménagement dans le Morbihan (Sarzeau, Vannes, Ploemeur, Belz, Lanester) mais aussi des opérations de promotion en Zac avec Le Piazza à Rennes (67 lots + commerces livrés fin 2018) ou encore des opérations plus intimistes en cœur de ville (Cœur Villeneuve de 26 lots lancé cette année, Connexité proche de la place des Lices et au pied du métro, de 41 logements et 2 commerces).

## **III - FILIALES, PARTICIPATIONS et SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

### **1/ Listes des Filiales et Participations :**

La SAS Groupe Arc détient 10% de la SCI Arc Investissement, 1% d'Arc Promotion Ouest, 1% d'Arc Développement, 1% de la SNC Arc Promotion Tardieu, 5% de chacune des 6 SCI Actipôle (Bâtiment A, B, C, D, E et F), ainsi que 80 % de la SNC Arc Aménagement.

### **2/ Prises de participations :**

Néant

## **IV - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE**

Néant

## **V – ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Notre Société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice.

## **VI – DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

<b>FOURNISSEURS: Factures reçues et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice</b>					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	néant

<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES</b>	
Nombre des factures exclues	-
Montant total des factures exclues TTC	-
<b>(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES</b>	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture

<b>CLIENTS: Factures émises et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice</b>					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du CA HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES</b>					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				
<b>(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture				

## **VII - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

Nous vous proposons d'imputer au poste « REPORT A NOUVEAU » l'intégralité du résultat de l'exercice soit la somme de **29.933,72 Euros**.

Le poste « REPORT A NOUVEAU » se trouvant ainsi porté à hauteur de **4.811.005,22 €** (4.781.071,50 € + 29.933,72 €).

## **VIII – DOTATION A LA RESERVE LEGALE**

Sans objet : déjà dotée en totalité à hauteur de 50.000 € (10 % du capital social).

## **IX – DECLARATIONS FISCALES**

### **1/ Dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. nous vous rappelons, en outre, qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### **2/ Dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.**

L'article 223 quater du C.G.I. impose aux sociétés passibles de l'I.S. de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du C.G.I. ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges :

Nous vous informons qu'aucune dépense ou charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été supportée par la société.

**3/ Frais généraux non déductibles fiscalement visés à l'art. 39.5 du C.G.I.**

La société a réintégré fiscalement 79.035 € de loyers non déductibles des véhicules de fonction.

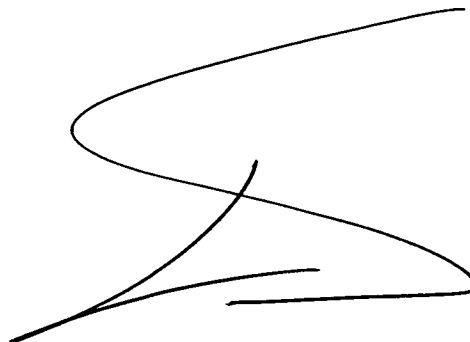
\*  
\* \*

Avant que soit donné lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur les différents contrôles et vérifications auxquels il a procédé, vous avez la possibilité de nous demander toutes explications ou précisions supplémentaires sur les divers documents que nous vous présentons maintenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui sont soumis à votre approbation.

Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote est également à votre disposition.

Nous vous invitons à voter favorablement ces résolutions soumises à votre approbation et à donner quitus au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

\*\*\*\*\*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected loops and lines.

GROUPE ARC  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 500.000 euros  
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES  
709.200.323 RCS RENNES

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**du 7 juin 2018**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**Le 31 décembre 2017**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT,

Le jeudi 7 juin à quatorze heures trente,

L'Assemblée est constituée de la Société ARC ATLANTE, SAS au capital de 6.122.160 € dont le siège social est 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz à RENNES, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 352.111.009, Associé unique de la Société GROUPE ARC,

Représentée par son Président, Monsieur Philippe GIRARD.

La Société GRANT-THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est présente et représentée par Mme DICHARRY et M. CHEREL.

En sa qualité de Président de la Société ARC ATLANTE, M. Philippe GIRARD a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.



Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- o Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé,
- o Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

et :

- \* Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- \* Approbation des conventions visées à l'article L 227.10 du Code du Commerce,
- \* Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- \* Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant,
- \* Affectation des résultats,
- \* Pouvoirs pour formalités.
- \* Questions diverses.

**PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **résultat bénéficiaire de 29.933,72 €**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

**DEUXIEME RÉOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227.10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous informons qu'il n'y a pas eu de conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et le Président.



### **TROISIEME RÉOLUTION - QUITUS AU PRESIDENT ET AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

### **QUATRIÈME RÉOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

Le mandat de la Société GRANT THORNTON demeurant 59 bd d'Armorique à RENNES (35700), Commissaire aux Comptes Titulaire, et celui de la Société IGEC demeurant 22 rue Garnier à NEUILLY SUR SEINE (92200), Commissaire aux Comptes Suppléant, étant arrivés à expiration, l'Associé Unique décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de 29.933,72 € au poste « REPORT A NOUVEAU ».

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

### **SIXIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

### **CLÔTURE**

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à quinze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



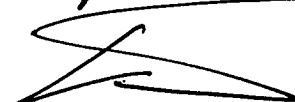
# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**GROUPE ARC**  
SASU  
au capital de 500 000 €  
1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz  
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
59, Boulevard d'Armorique  
CS 20602  
35706 Rennes Cedex 7

*Copie certifiée conforme*  


# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société GROUPE ARC

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'associé unique de la société Groupe Arc

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Arc relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 2.1.6 » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

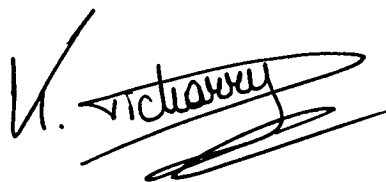
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 22 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Kristell Dicharry  
Commissaire aux comptes



Stéphane Bougreau  
Associé